

Vierge n'a pas strictement mérité l'Incarnation; mais, l'Incarnation présupposée, elle a mérité qu'elle se fit par elle, non pas d'un mérite de *condignité*, mais d'un mérite de *congruité*, en tant qu'il convenait que la Mère de Dieu fût une vierge parfaitement pure et parfaitement sainte (1). »

Méditons ces derniers textes pour en saisir la signification précise. La Très Sainte Vierge n'a pas, au sens le plus strict du mot, mérité sa maternité divine, non seulement en tant qu'elle renferme l'Incarnation du Fils, mais même en tant qu'elle la présuppose indépendante de tout mérite (1). C'est que le mérite strictement dit, le mérite de *condignité*, ne va pas sans une certaine égalité entre l'acte méritoire et la récompense dont il est divinement payé (2). Or, nous le savons, la dignité de Mère de Dieu l'emporte excellemment sur la plus haute récompense promise aux mérites *condignes* d'une créature, je veux dire sur l'aug-

mentation de la grâce et sur la gloire elle-même; car elle est d'un ordre supérieur, *touchant*, comme elle le fait, *aux confins de la divinité*. Donc, puisqu'il y a un mérite et que ce mérite ne peut être le mérite de *condignité*, c'est un mérite de *congruité*. D'une part, il convenait à la divine bonté de choisir pour mère à son Fils une vierge riche de si ineffables vertus, parée d'une innocence et d'une pureté supérieures à tout ce que nous pouvons concevoir, la plus belle incomparablement de ses images créées; et, d'autre part, il convenait aussi qu'une vierge, enrichie de tant de privilèges et de mérites, n'eût pas d'autre fils qu'un Dieu fait homme, s'il plaisait à Dieu de lui donner un fils. Ce qui toutefois n'empêche pas Marie d'avoir mérité *condignement*, je ne dis pas sa première grâce, celle de sa conception immaculée, mais le suréminent accroissement de sainteté qui lui valut, de préférence à toute autre, la gloire de porter dans son sein le Verbe incarné (1).

quoï cette même chose ne saurait être obtenue. Or, d'un côté, les anciens Pères ont mérité la vie éternelle; de l'autre, ils ne pouvaient entrer en possession de cette vie que par l'Incarnation du Verbe. Donc... Réponse: « Il n'est pas vrai que tout ce que présuppose la possession de la récompense méritée soit objet de mérite. Il y a des choses, en effet, qui sont, non seulement présupposées pour la récompense, mais encore pour tout mérite; par exemple, la divine bonté, sa grâce et la nature même de l'homme. Pareillement, le mystère de l'Incarnation est le principe de tout mérite, car il est écrit: De sa plénitude nous avons tout reçu (Joan., 1, 16) ».

Troisième objection se rapportant directement à Marie. L'Eglise affirme par ses chants « qu'elle a mérité de porter le Seigneur de toutes choses »: ce qui manifestement s'est fait par l'Incarnation. Réponse. « La B. Vierge a mérité de porter le Seigneur, non pas qu'elle ait mérité l'Incarnation prise en elle-même, mais parce qu'avec le secours de la grâce elle a mérité le degré de pureté et de sainteté qui convenait pour une Mère de Dieu, *ut congrue posset esse Mater* » (1. cit., ad 1, 2 et 3).

(1) S. Thom., in Sent., D. 4, p. 3, a. 1, ad 6.

(2) Dicitur aliquis mereri *ex condigno*, quando invenitur aequalitas inter praemium et meritum, secundum rectam aestimationem; *ex congruo* autem tantum, quando talis aequalitas non invenitur, sed solum secundum liberalitatem dantis munus tribuitur, quod dantem decet. S. Thom., in II Sent., D. 27, q. 1, a. 3.

mentation de la grâce et sur la gloire elle-même; car elle est d'un ordre supérieur, *touchant*, comme elle le fait, *aux confins de la divinité*. Donc, puisqu'il y a un mérite et que ce mérite ne peut être le mérite de *condignité*, c'est un mérite de *congruité*. D'une part, il convenait à la divine bonté de choisir pour mère à son Fils une vierge riche de si ineffables vertus, parée d'une innocence et d'une pureté supérieures à tout ce que nous pouvons concevoir, la plus belle incomparablement de ses images créées; et, d'autre part, il convenait aussi qu'une vierge, enrichie de tant de privilèges et de mérites, n'eût pas d'autre fils qu'un Dieu fait homme, s'il plaisait à Dieu de lui donner un fils. Ce qui toutefois n'empêche pas Marie d'avoir mérité *condignement*, je ne dis pas sa première grâce, celle de sa conception immaculée, mais le suréminent accroissement de sainteté qui lui valut, de préférence à toute autre, la gloire de porter dans son sein le Verbe incarné (1).

(1) Il faut l'avouer, les théologiens, dans cette question, ne s'accordent pas tous avec le Docteur angélique. Il en est qui tiennent que la B. Vierge a mérité sa maternité divine d'un mérite de *condignité*. On en trouvera les noms soit dans Fr. Suarez (t. 1, de *Incarn.*, D. 10, sect. 7), soit dans le P. Christophe de Véga.

Un théologien d'autorité, le P. Viva (*Trutina theol.*, P. II, in propos. 26 et 31 e prohibitis ab Alex. VIII, pp. 107, 108), regarde cette opinion comme très probable; et, chose singulière, il s'appuie pour la soutenir sur deux grands théologiens qui l'ont niée, je veux dire sur Fr. Suarez et sur Vasquez. Voici comment: deux conditions sont requises pour constituer le mérite de *condignité*: une *proportion* suffisante entre l'acte méritoire et le bien qui en est le prix; une *promesse* par laquelle Dieu s'est engagé à donner celui-ci, si l'on posait celui-là. Pour Suarez (*l. c.*), il y aurait à la rigueur proportion suffisante, mais la promesse fait défaut; pour Vasquez, au contraire (in III P. D. 23, c. 3), il y a promesse, mais pas de proportion, tant la maternité divine est chose sublime. Que fait Viva? Il prend de chacun ce qu'il affirme, de Suarez la proportion, de Vasquez la promesse. A-t-il réussi dans sa tentative, c'est ce qui me paraît plus que douteux. Mais eût-il démontré la vérité de son opinion, ce que nous voulons établir dans ce chapitre n'en serait que plus certain, puisque la part

C'est à dessein que j'ai passé sous silence plusieurs questions trop subtiles et moins nécessaires dont on peut trouver la discussion dans nos théologiens (1). Il en est une pourtant qu'il n'est pas permis

*morale de la Sainte Vierge à l'œuvre de l'Incarnation s'en accroît d'autant.*

Un mot encore sur une autre manière de voir qui est de S. Bonaventure. Le docteur Séraphique distingue trois genres de mérites. Il y a le mérite de pure *congruité*, comme est celui du pécheur qui par ses actes de foi, d'espérance, de repentir et d'amour, s'est disposé prochainement à rentrer en grâce avec Dieu. Il y a le mérite de *dignité* : tel est, par exemple, celui d'un juste qui mérite d'être exaucé, lorsqu'il prie pour un autre. Il y a enfin le mérite de *condignité*, suivant lequel à un acte fait dans la charité répond un accroissement proportionnel de grâce et de gloire. A bien considérer les choses, le mérite de *dignité* n'est autre qu'un mérite de *congruité*, qui serait d'un degré bien supérieur aux mérites ordinaires du même genre. « Je dis donc, ajoute saint Bonaventure, ces distinctions une fois établies, je dis que la B. Vierge, avant l'Annonciation, méritait d'un mérite de *congruité* de concevoir le Fils de Dieu, parce que l'excellence ineffable de sa pureté, de son humilité, de sa bonté, la faisait apte (*idonea*) à devenir Mère de Dieu. Mais, à l'Annonciation, quand elle eut donné son assentiment au message angélique, et que le Saint-Esprit fut descendu sur elle avec la surabondance de sa grâce, elle ne mérita plus seulement d'un mérite de *congruité*, mais d'un mérite de *dignité*, d'être couverte et fécondée par la Vertu du Très-Haut. Mais, quant au mérite de *condignité*, elle ne l'eut jamais, ni ne pouvait l'avoir ; et cela pour deux raisons : d'abord parce que le privilège d'être Mère de Dieu surpasse tout mérite ; et de plus parce qu'il est le fondement de tous les mérites de la glorieuse Vierge. Soit donc qu'un Dieu se fasse homme, soit qu'une femme devienne Mère de Dieu, l'une et l'autre merveille est au-dessus de l'état dû à une simple créature (de quelque mérite qu'on la suppose ornée) ; et, par conséquent, l'un et l'autre est purement œuvre de bonté ». S. Bonaventure, in III, D. iv, a. 2, q. 3. On le voit, c'est, à part la diversité de certaines expressions, la doctrine même de saint Thomas d'Aquin, et, nous pouvons l'ajouter, d'Albert le Grand. (*Quæst. super Missus est*, q. 142. Opp., t. XX, p. 96).

(1) Une de ces questions est de savoir si la Sainte Vierge aurait pu mériter d'un mérite de *condignité* sa maternité divine, sans mériter aussi de *condigno* l'Incarnation. Il semble, en effet, que ce dernier point est renfermé dans le premier. Car, si la Vierge a mérité de *condigno* d'être Mère de Dieu, elle a dû mériter que Dieu naquît d'elle ; et par conséquent qu'il se fit homme. En d'autres termes, on dirait : Elle a mérité d'être Mère de Dieu ; donc elle a mérité de produire en sa chair l'Homme-Dieu ; donc elle a mérité que ce composé théandrique vînt à l'existence : ce qui n'est autre chose que le mystère même de l'Incarnation. Voici la solution donnée par Suarez (*de Incarnat.*, t. I, D. 10, sect. 7, in fine) : Ce mérite de la maternité divine peut être considéré d'une double manière. D'abord, absolument, indépendamment de toute hypothèse. De cette manière il renferme nécessairement le mérite de l'Incarnation ; car, si la B. Vierge peut, à raison de ses mérites, exiger en quelque sorte que

d'omettre. On pourrait objecter que les témoignages, empruntés soit aux saints Pères, soit à la Liturgie de l'Église, ne démontrent pas la doctrine que nous avons à prouver. C'est que le mérite dont ils parlent peut s'entendre dans une signification toute différente. Ne dit-on pas, en effet, que telle ou telle personne, à raison de sa beauté, de ses qualités purement naturelles, de la fortune qui lui doit échoir, *mérite* d'être choisie pour épouse ? C'est l'exemple qu'on emploie communément. En voici un autre plus en rapport avec l'ordre surnaturel. Un enfant qui meurt au sortir des eaux du baptême *mérite* d'entrer au ciel ; et pourtant quels actes méritoires a-t-il librement posés ?

Je le confesse, le nom de *mérite* a parfois cette largeur de signification. Mais qu'on veuille bien relire les textes sur lesquels nous nous sommes appuyés, et l'on sera bientôt convaincu que le mérite y garde un sens moins impropre : car c'est principalement aux vertus de Marie qu'ils attribuent une préférence si glorieuse pour elle. Ne me demandez pas à quelles vertus ? C'est à toutes sans exception. Pourtant, lorsqu'on vient pour ainsi dire au détail, les Pères en font honneur tantôt à sa très virginale pureté, tantôt à son humilité, tantôt à sa foi, tantôt à la charité dont elle

Dieu se fasse homme en elle, et cela, absolument, sans hypothèse préalable, elle doit exiger aussi qu'il se fasse homme ; ce dernier mystère étant renfermé dans le premier, comme on le disait tout à l'heure. Mais le même mérite de la maternité divine peut être considéré sous la condition que Dieu doit prendre notre chair ; et, de cette façon, le mérite de la maternité se distinguerait du mérite de l'Incarnation, puisqu'il en présupposerait la réalité future. Un exemple fera comprendre la chose. Supposez qu'un prince, devant venir dans une ville, un citoyen ait mérité qu'il choisît sa maison pour demeure, de préférence à toute autre, cet homme n'aura pas mérité la *venue du prince* ; mais il aura mérité la circonstance qui la présuppose, c'est-à-dire l'honneur de le recevoir à son foyer, quand il sera venu.

brûlait au cœur (1); et cette divergence, qui d'ailleurs n'est qu'à la surface, n'a pas lieu de nous surprendre. C'est que chacune de ces vertus est nécessaire dans une Mère de Dieu; c'est que chacune aussi, prise en particulier, brille d'un tel éclat en Marie qu'on ne peut la contempler sans juger qu'elle lui doit sa qualité de mère.

Ne croyons pas, du reste, que ses vertus seules

(1) S. Fortunat, par exemple, appuie tout particulièrement sur la pureté virginale de Marie :

Virginitas felix quae partu est digna Tonantis,  
Quae meruit Dominum progenerare suum.

Venant. Fortunat., *Miscellan.*, l. VIII, c. 6. *De Virginitate*. P. L. LXXXVIII, 268.

On connaît la préférence donnée par saint Bernard à l'humilité sur la virginité. « Dieu, comme elle le proclame elle-même, a regardé l'humilité de sa servante. Marie lui a plu par sa virginité, mais c'est par l'humilité qu'elle a conçu; d'où résulte cette conséquence que, si la virginité de sa mère fut si agréable à Dieu, ce fut un effet de l'humilité ». S. Bernard., hom. 1 *super Missus est*, n. 5.

« Alors que tout était repos et silence dans la Vierge; repos et silence d'une chair que ne troublait ni révolte ni convoitise; repos et silence de tout mouvement désordonné de la malice, alors, dis-je, que ce grand silence règne dans la Vierge, la Parole toute-puissante du Père ne se tait pas; elle descend des régions célestes (Sap., XVIII, 14) et trouve une demeure toute préparée dans les entrailles de Marie. Car c'est préparer la demeure du Verbe de Dieu que de garder le silence... Or, la Vierge observait un triple silence; mais c'était le second des trois qui plaisait davantage au Verbe tout-puissant. Le premier était l'effet de la virginité, puisque c'est elle qui réprimait totalement dans la chair le tumulte des passions. Le dernier résultait de la charité; car cette admirable charité de Marie suffisait à établir en elle une paix incompatible avec le plus léger trouble. Quant au second, l'humilité le conservait dans cette âme paisible, l'humilité, gardienne de l'excellence virginale, et protectrice de la charité contre les assauts de l'orgueil qui fait naître le péril de la grandeur même des vertus... N'est-il pas écrit de Dieu qu'il résiste aux superbes, et donne la grâce aux humbles? Si la grâce est le partage des humbles, quelle surabondance n'en dut pas avoir celle qui, surpassant incomparablement tous les autres par l'éminence de sa dignité, dépassait encore incomparablement tout ce qui est humble par son humilité? Voilà donc que le flot de la divinité descend tout entier dans cette vallée creusée par l'humilité virginale... Et de cette inondation de la pluie céleste, emplissant jusqu'aux bords l'abîme profond de l'humilité de Marie, s'est formée dans notre Vierge la source qui jaillit jusqu'à la vie éternelle... Et de cette source sont arrosés et fécondés les jardins des aromates, je veux dire les cœurs des Saints, ces cœurs tout parfumés de l'odeur des vertus ». Adam. Persen., *in Mariali*. Serm. 1. P. L. CXXI, 705, 706.

aient préparé la Sainte Vierge à la maternité divine. Nous savons quelle admirable somme de privilèges elle a reçus avant tout mérite personnel, et plus tard, indépendamment du même mérite, pour être la digne Mère du Sauveur. Cette double préparation, ou ce double mérite, l'un provenant de la Vierge, sous la motion de la grâce, l'autre du seul Esprit de Dieu, l'Église les rappelle dans une de ses oraisons les plus familières : « Dieu tout-puissant et éternel qui, par la coopération du Saint-Esprit, avez préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge-Mère Marie pour qu'elle méritât d'être la digne demeure de votre Fils; donnez-nous », et le reste (1).

Ailleurs, j'ai plus d'une fois rappelé l'axiome si familier aux Pères, suivant lequel Marie dut concevoir le Fils de Dieu dans son esprit et dans son cœur, avant de le concevoir dans sa chair (2). Qu'est-ce à dire, sinon que ces deux conceptions se tiennent; la conception dans la chair présupposant la conception par l'esprit, et la conception par l'esprit appelant après elle la conception suivant la chair. D'où nous devons de nouveau conclure que la Très Sainte Vierge a mérité sa maternité; en d'autres termes, que son mérite

(1) Oraison du Bréviaire à la suite des Complies, à partir de la fête de la Très Sainte Trinité.

(2) Axiome qui se présente encore sous cette autre forme : La Vierge a d'abord conçu le Christ par sa foi, par son humilité, par sa pureté immaculée.

Abraham a mérité *de congruo* que le Messie naquit de sa race; sa descendante, la B. Vierge, a mérité de porter elle-même le Messie dans ses entrailles. Qui ne voit l'immense intervalle qui sépare le privilège de l'un du privilège de l'autre, bien que le grand patriarche doive à sa foi dans la promesse divine d'être appelé *Père des croyants*? Aussi bien les mérites de Marie sont-ils presque à l'infini supérieurs à ceux d'Abraham, comme sa dignité de Mère du Christ l'emporte sur celle d'ancêtre du Christ.

fut la condition requise de Dieu pour que le Verbe s'incarnât dans ses chastes entrailles.

Voici, pour finir, un passage d'un ancien auteur ecclésiastique où ces idées sont rendues avec une remarquable onction. « Donc, Marie a été faite Mère de Dieu en vue des pécheurs. Parce qu'il était impossible de trouver dans la famille humaine une personne plus chaste, plus sainte, plus humble qu'elle, c'est à juste titre que celui qui ne voit ni ne peut voir rien de plus chaste, de plus saint, de plus sublime au-dessus de lui, l'a choisie pour une si excellente dignité ; car est-il chose plus grande que d'enfanter de sa chair, en demeurant perpétuellement vierge, un Dieu fait chair ? Or, cette excellence Dieu l'a conférée à la Vierge Marie, parce qu'il l'a vue plus que toute créature *adhérer* à lui par la double pureté de son cœur et de son corps. O l'heureuse *adhérence* qui colle en quelque sorte à celui qui seul est véritablement, qui seul est souverainement, qui ne manque jamais à la créature sincèrement unie de cœur avec lui ! Donc, ô notre pieuse Dame, parce que vous vous êtes attachée à lui, lui de son côté s'est attaché à vous, et de la manière la plus douce entre toutes. En effet, quoi de plus doux que les rapports d'une mère à son fils, d'un fils à sa mère » (1) ?

Ainsi tombe déjà l'objection qu'on nous opposait dès l'abord. Non, ce n'est pas par hasard que la bienheureuse Vierge est devenue Mère de Dieu ; ce n'est pas un concours purement physique qu'elle a prêté au Saint-Esprit pour une œuvre si merveilleuse. Avant de concevoir Jésus-Christ dans sa chair, elle l'avait par l'excellence de ses mérites conçu dans son cœur ;

(1) *Tractat. de Concept. B. M. V.*, n. 25. P. L. CLIX, 312.

et cette conception suivant l'esprit appelait la conception de nature.

Il importe peu que Marie n'ait pas su d'avance où la mèneraient ses mérites. Que d'âmes simples ignorent une foule de biens par lesquels il plaît à la divine munificence de récompenser leur fidélité ! Donc aussi, de ce chef seul, nous pouvons et nous devons remercier Marie de nous avoir donné le Dieu Sauveur et par lui toute grâce. Sa libre volonté ne fut pas étrangère au don de Dieu, puisqu'elle prépara la *voie* par laquelle Dieu avait résolu de faire entrer son Fils dans le monde ; une *voie sans laquelle* il ne fût pas venu sauver le genre humain, dégradé et perdu. A côté de son concours physique je vois son concours moral, et de celui-ci dépend celui-là. Donc, encore une fois, nous lui devons en toute vérité le Sauveur et, dans le Sauveur, toutes les grâces qui nous sont venues par lui. Donc, c'est tout un pour elle d'enfanter le Sauveur et d'être notre mère (1). Voilà ce qui ressort déjà de la considération de son mérite, et ce qui paraîtra plus clairement encore, quand nous aurons médité le consentement donné par elle, à l'Incarnation du Verbe de Dieu.

(1) *Per meritum Virginis inclinantis ad se Deum, ut assumeret carnem nostram, inchoata est conculcatio satanae et reparatio nostra, et per Deum incarnatum consummata est.* S. Bernardin, Senens., *Serm. 3 de glor. nomine Mariae*, a. 2, c. 2. Opp., t. IV (Lugduni, 1550), p. 83.